

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1884.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

(Voir les nos 129, 146, 149, 154, 156, 159, 166, 174, 178, 186, 188, 190, 191, 209, 236 et 255, session de 1882-1883, 53, 75, 76, 78 et 81, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEWANDRE, Président ; MACAU, BIART, CROCQ, le Baron BETHUNE, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur ANDRÉ EVERT, sous-chef de station au chemin de fer de l'Etat, à Bleyberg (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Evert, André, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hollerich (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 décembre 1838.

Il habite la Belgique depuis 1876 à Montzen et est sous-chef de station au chemin de fer de l'Etat à Bleyberg.

Il a épousé une étrangère et a trois enfants de ce mariage.

Le sieur Evert a satisfait aux lois sur la milice dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 57 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

(2)

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ADOLPHE-PHILIPPE FERNEZ, affréteur et cabaretier, à Lessines (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Fernez, Adolphe-Philippe, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Denain (France), le 25 juin 1837.
Il habite la Belgique depuis 1877 et est affréteur à Lessines.
Il a épousé une Française et a trois fils.
Le sieur Fernez a satisfait en France aux lois sur la milice.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 52 voix contre 20.
Votre Commission vous propose de l'accueillir.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-CÉSAR-ÉMILE MONTIGNY, employé d'assurances, à Elouges (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Montigny, Charles-César-Emile, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Bavay (France), le 2 novembre 1856.
Il habite la Belgique depuis 1865 et est employé d'assurances à Elouges.
Il a épousé une Belge, et un enfant est né de ce mariage.
Le sieur Montigny a satisfait en France aux lois sur la milice.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 55 voix contre 17.
Votre Commission vous propose de l'accueillir.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ALFRED PAMELARD, contre-maître mécanicien, à Chatelineau (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Pamelard, Alfred, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Valenciennes, le 15 juillet 1822.

Il habite la Belgique depuis 1829 et est contre-maître dans une usine à Chatelineau.

Il a épousé une Belge, et trois enfants sont nés de ce mariage.

Le sieur Pamelard a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 54 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH SCHWARZENBERG, négociant à Molenbeek-St-Jean lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Schwarzenberg, Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Varsovie, le 15 mai 1834.

Il habite la Belgique depuis 1872 et est négociant à Molenbeek-Saint-Jean; il est marié à une Française et a un enfant.

Le sieur Schwarzenberg ayant quitté son pays d'origine à l'âge de 14 ans, n'y a pas satisfait au service militaire, et il n'a pas été soumis à ce service en Belgique parce qu'il n'est venu s'y établir qu'à l'âge de 38 ans.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 56 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VI.

Par M. MACAU, sur la demande du sieur FERDINAND-LOUIS-JOSEPH BERCET, vannier, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Bercet, Ferdinand-Louis-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Etréaupont (France), le 25 mars 1833.

Il habite la Belgique depuis 1869 et il s'est établi à Liège, où il a exercé la profession de vannier; il n'a cessé d'y résider, ainsi que sa femme et ses trois enfants, tous sujets français comme lui.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 57 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Bercet, Ferdinand-Louis-Joseph.

VII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTE-FLORENTIN-JOSEPH FREMAUX, employé au chemin de fer du Nord, à Liège,

MESSIEURS,

Le sieur Fremaux, Auguste-Florentin-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Lille, le 8 décembre 1829.

Il habite la Belgique depuis 1855 ; il a obtenu en 1866 l'autorisation d'y fixer son domicile, et il réside actuellement à Liège, où il est employé au chemin de fer du Nord.

Il a épousé une femme de nationalité belge ; de ce mariage sont nés cinq enfants.

Deux de ses fils se sont engagés dans l'armée, une fille est mariée à un Belge.

Le sieur Fremaux est propriétaire de la maison qu'il habite à Liège ; il a satisfait aux lois sur la milice en France, et s'il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 54 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Fremaux, Auguste-Florentin-Joseph.

VIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ARMAND-JOSEPH GODRY, instituteur communal, à Angreau (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Godry, Armand-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Onnaing (France), le 9 septembre 1827.

Il habite la Belgique depuis 1828 et n'a cessé d'y résider. Il est fixé maintenant à Angreau, où il exerce les fonctions d'instituteur communal et de receveur communal.

Il a épousé une femme belge ; il est père de trois enfants nés dans le pays.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement, le cas échéant.

Les rapports des autorités lui sont favorables

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 52 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Godry.

IX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS GRANG, sous-lieutenant aux carabiniers.

MESSIEURS,

Le sieur Grang, Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Buschrodt (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 janvier 1854.

Il habite la Belgique depuis le 22 juin 1876, époque où il s'est engagé dans l'armée. Nommé sous-lieutenant le 14 mai 1879, il a été détaché à l'Institut cartographique militaire et il remplit actuellement une mission en Afrique.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 59 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Grang, Nicolas.

X.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE HAAS, maître-cordonnier, à Hotte (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Haas, Jean-Pierre, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Watrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 novembre 1836.

Il habite la Belgique depuis son enfance et il s'est fixé à Hotte, où il exerce la profession de cordonnier.

Il a épousé une femme de nationalité belge et il est père de six enfants, tous nés en Belgique.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine ; et en ce qui concerne le droit d'enregistrement, il n'y est pas soumis, comme étant né avant le 4 juin 1839 dans la partie cédée du Luxembourg.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 58 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Haas, Jean-Pierre.

XI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-LOUIS HEUVELMANS, directeur de l'hôpital civil des Anglais, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Heuvelmans, Jean-Louis, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Noorbeek, le 5 février 1854.

Il habite la Belgique depuis le mois d'octobre 1869 et il réside actuellement à Liège, où il est directeur de l'hôpital civil des Anglais.

Il a épousé une femme de nationalité belge ; de ce mariage sont nés deux enfants.

Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 60 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Heuvelmans, Jean-Louis.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN JACOBS, marchand-boucher, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Jacobs, Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Euskirchen (Prusse), le 26 mai 1856.

Il habite la Belgique depuis 1876 et il s'est établi à Liège, où il exerce la profession de marchand boucher.

Il a épousé une femme Belge, et un enfant est né de cette union.

Il a satisfait aux lois de milice dans son pays d'origine et il s'oblige d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 51 voix contre 21.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Jacobs, Jean.

XIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN SCHEID, premier sergent au 10^e régiment de ligne, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Scheid, Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bigonville (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mars 1859.

Il habite la Belgique depuis son enfance, et il s'est engagé dans l'armée le 25 novembre 1873; il est actuellement sergent au 10^e régiment de ligne en garnison à Liège.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine, et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 60 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Scheid, Jean.

XIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN VERLINDEN, cultivateur-propriétaire, à Ophoven (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Verlinden, Martin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Herkenbosch et Melick (partie cédée du Limbourg), le 12 juillet 1832.

Il habite la Belgique depuis le 22 avril 1852. Il est fixé aujourd'hui à Ophoven avec ses enfants; il possède dans cette commune des propriétés assez importantes qu'il cultive et qu'il exploite lui-même.

Il a satisfait en Hollande aux lois de la milice.

Aux termes de la loi du 7 août 1881, il est dispensé du paiement du droit d'enregistrement, étant né dans une des parties cédées du pays avant le 4 juin 1839.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Verlinden, Martin.

XV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉONARD WIESEN, menuisier à Spa.

MESSIEURS,

Le sieur Wiesen, Léonard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Marmagen (Prusse), le 15 mai 1841.

Il habite la Belgique depuis 1864 et réside actuellement à Spa, où il exerce la profession de menuisier.

Il est célibataire. Il a satisfait au service militaire en Prusse, et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Wiesen, Léonard.

XVI.

Par M. BIART, sur la demande du sieur ADRIEN BASTIAANEN, boulanger à Malines.

MESSIEURS,

Le sieur Bastiaanen, Adrien, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Etten-Leur (Pays-Bas), le 19 septembre 1844.

Il habite la Belgique depuis plus de vingt-cinq années, s'est fixé à Malines en qualité de boulanger, s'y est marié avec une Belge et a retenu de son mariage plusieurs enfants.

Il a été libéré du service militaire dans son pays d'origine.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 60 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de réserver bon accueil à la demande de l'impétrant.

XVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ADRIEN COHEN, agent de change, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Cohen, Albert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cologne, le 9 octobre 1848.

Il habite la Belgique depuis 1874, réside à Bruxelles, où il exerce la profession d'agent de change.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 52 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT-JOSEPH-CONSTANTIN DIEDEREN, sergent-major au 8^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Diederén, Hubert-Joseph-Constantin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht, le 18 juillet 1862.

Il habite la Belgique depuis 1871, réside à Liège, a contracté un engagement volontaire en 1876 dans l'armée belge et est aujourd'hui sergent-major au 8^e régiment de ligne.

Les rapports des autorités lui sont favorables ; sa conduite à l'armée est exemplaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 59 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'y réserver le même accueil.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-ERNEST DIETZ, sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied.

MESSIEURS,

Le sieur Dietz, Louis-Ernest, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Echternach (Grand-Duché), le 2 mars 1861.

Il habite la Belgique depuis 1878, s'est engagé dans l'armée belge et est sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied.

Il prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Le rapport des autorités et de ses chefs lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HERMAN-HENRI
DROPPelman, ferblantier, à Laeken.*

MESSIEURS,

Le sieur Droppelman, Jean-Herman-Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Akersloot (Pays-Bas), le 27 août 1823.
Il habite la Belgique depuis 1846, s'est établi depuis 1862 à Laeken, où il exerce la profession de ferblantier.
Il a contracté mariage en 1849, à Bruxelles, avec une Belge.
Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 62 voix contre 10.
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARIE-ALPHONSE GRAFF,
sous-lieutenant au 3^e régiment de chasseurs à pied.*

MESSIEURS,

Le sieur Graff, Marie-Alphonse, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Luxembourg, le 10 décembre 1859.
Il habite la Belgique depuis 1877, a été reçu à l'École militaire et est actuellement sous-lieutenant au 3^me régiment de chasseurs à Tournai.
Il a satisfait aux lois sur la milice en prenant part au tirage en 1879.
Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 60 voix contre 12.
Votre Commission vous propose d'y réserver le même accueil.

XXII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR-JOSEPH MIRLAND
répétiteur de chimie à l'école des mines du Hainaut, à Frameries.*

MESSIEURS,

Le sieur Mirland, Victor-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à la Flamengrie (France), le 7 mars 1859.

Il habite la Belgique depuis le 15 avril 1876, à Frameries, et est répétiteur de chimie à l'école des mines du Hainaut à Mons.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Il est célibataire.

Il s'engage, le cas échéant, d'acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 57 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS PAULY,
sous-lieutenant au régiment des carabiniers.*

MESSIEURS,

Le sieur Pauly sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Redange (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 septembre 1859.

Il habite la Belgique depuis 1877, époque à laquelle il s'est engagé au 9^e régiment de ligne. Par arrêté royal du 9 mai 1880, il a été nommé sous-lieutenant au régiment des carabiniers. Ses obligations de milice ont été remplies dans son pays natal. Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXIV.

*Par M. le BARON T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur JEAN-DAMIEN
KESSLER, lieutenant au 6^e régiment d'artillerie.*

MESSIEURS,

Le sieur Kessler, Jean-Damien, lieutenant au 6^e régiment d'artillerie, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Kayl (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1845.

Il habite la Belgique depuis 18 ans et plus.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JACQUES-HUBERT KUPPER, ouvrier au chemin de fer de l'État, à Gemmenich (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Küpper, Jacques-Hubert, ouvrier au chemin de fer de l'État, à Gemmenich, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Lontzen (Prusse), le 19 décembre 1857.

Il habite la Belgique depuis 1866.

Il a satisfait dans notre pays aux lois sur la milice et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités ne lui sont pas défavorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 50 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HUBERT LASCHET, journalier, à Welkenraedt (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Laschet, Jean-Hubert, journalier, à Welkenraedt, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Lontzen (Prusse), le 13 juin 1857.

Il habite la Belgique depuis le 27 avril 1862.

Il a satisfait à ses devoirs de milice dans notre pays et est prêt à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE-NICOLAS LEYDER, adjudant sous-officier au 8^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Leyder, Jean-Pierre-Nicolas, adjudant sous-officier au 8^{me} de ligne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Boevange (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 août 1859.
Il habite la Belgique depuis le 15 octobre 1877.
Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS-JOSEPH-PROSPER
LEDANT, hôtelier, à Muno (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Ledant, Nicolas-Joseph-Prosper, hôtelier à Muno, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Givonne (France), le 19 août 1842.

Il habite la Belgique depuis le 2 mars 1872.

Il a épousé une femme Belge; il est père de deux enfants. Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice en France et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 12 février 1884, par 54 voix contre 18.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR-LUCIEN NOILAT, négociant-commissionnaire et propriétaire, à Renaix.

MESSIEURS,

Le sieur Noilat, Victor-Lucien, négociant à Renaix, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Paris, le 18 avril 1846.

Il habite la Belgique depuis le 6 novembre 1868.

Il s'est acquitté de ses devoirs de milice dans son pays natal. Sa mère est d'origine belge.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 12 février, par 54 voix contre 18.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE NUEL, professeur à l'Université de Gand.

MESSIEURS,

Le sieur Nuel, Jean-Pierre, professeur à l'Université de Gand, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Tétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il habite la Belgique depuis 1878.

Il est marié et père d'un enfant.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois de la milice dans son pays d'origine, et il prend l'engagement de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 59 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande.

XXXI.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur CHARLES BEROLZHEIMER, agent de change, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Berolzheimer, Charles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Furth, près Nuremberg (Bavière), le 26 mai 1851.

Il habite la Belgique depuis le mois de décembre 1877. Il exerce la profession d'agent de change.

Il est célibataire. Sa solvabilité est bien établie.

Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 50 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE DE CRAEN, fossoyeur en chef au cimetière, à Uccle (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur de Craen, Antoine, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à S'Princenhage (Pays-Bas), le 16 février 1847.
Il habite la Belgique depuis le 7 avril 1868. Il est fossoyeur en chef au cimetière d'Uccle.
Il a épousé une femme Belge. Il a trois enfants.
Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.
Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 58 voix contre 14.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XXXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-GÉRARD EVERS, architecte, à Schaerbeek lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieurs Evers, Jean-Gérard, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Rheden (Pays-Bas), le 9 juin 1844.
Il habite la Belgique depuis le 26 août 1868. Il réside à Schaerbeek, où il exerce la profession d'architecte.
Il a épousé une femme Belge et a cinq enfants.
Il a été légalement exempté du service militaire.
Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 62 voix contre 10.
Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle JACOBINE-CHRISTINE KRAUSE, sans profession, à Ixelles.

MESSIEURS,

La demoiselle Krause, Jacobine-Christine, sollicite la naturalisation ordinaire.
Elle est née à Ixelles (près Bruxelles), le 28 octobre 1851.

Elle habite la Belgique depuis sa naissance, son père, qui était Allemand, ayant toujours résidé dans cette commune. Elle est donc Belge de naissance.

Elle demande la naturalisation, afin de pouvoir obtenir un emploi dans l'administration des postes.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 janvier 1834. par 56 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-AUGUSTE-JULES SAUER, cordonnier, à St-Gilles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Sauer, Frédéric-Auguste-Jules, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Pegau (Saxe), le 10 mars 1835.

Il habite la Belgique depuis 1858.

Il exerce la profession de cordonnier à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Il a épousé une femme Belge, dont il a eu 3 enfants. Il a été exempté du service de la milice.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 50 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la dame CHRISTINE SCHWEIGERT, veuve MANN, brasseur, à Ixelles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

La dame Schweigert, Christine, veuve Mann, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Ehrstadt (Prusse), le 26 juin 1838.

Elle habite la Belgique depuis 1856.

Elle possède avec son beau-frère, le sieur Van Treel, une brasserie à Ixelles.

Elle sollicite la naturalisation, afin de pouvoir faire admettre sa fille comme institutrice dans l'enseignement primaire de l'Etat.

Elle s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 janvier 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH WINTERSCHWEIG, commerçant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Winterschweig, Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Crefeld, le 7 mai 1834.

Il habite la Belgique depuis 1863. Il est commerçant à Bruxelles.

Il est marié à une femme Allemande et n'a pas d'enfants.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 51 voix contre 21.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXVIII.

Par M. le Baron BÉTHUNE, sur la demande du sieur JEAN-NICOLAS CONTER, cultivateur, à Habergy (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Conter, Jean-Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Saeul (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 mars 1834.

Il habite la Belgique depuis le 2 juin 1869, en la commune d'Habergy.

Il a épousé une femme Belge, dont il a trois enfants.

Il a satisfait en son pays aux lois sur la milice, et la loi du 30 décembre 1853 le dispense du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités donnent des renseignements favorables sur la conduite du pétitionnaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de lui faire aussi un accueil favorable.

XXXIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES-RIGOBERT DUCHENOT, directeur-gérant de la Société anonyme d'Asty-Moulin, à St-Servais lez-Namur.

MESSIEURS,

Le sieur Duchenoÿ, Jules-Rigobert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gué-d'Hossus (France), le 4 septembre 1836.

Il habite la Belgique depuis 1837. Actuellement il est établi à Saint-Servais lez-Namur, où il est directeur de la Société anonyme d'Asty-Moulin.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice et s'engage à payer le droit d'enregistrement légal.

Les rapports des autorités sont favorables au pétitionnaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 57 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XL.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CORNEILLE GUTT, cordonnier, à Laroche (Luxembourg)

MESSIEURS,

Le sieur Gutt, Corneille, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Grummelscheid (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 novembre 1833.

Il habite la Belgique depuis 1855. S'est marié à une Belge le 13 février 1866, en la commune de Laroche, où il exerce le métier de cordonnier. De son union sont issus cinq enfants.

Il a satisfait aux lois sur le service militaire dans le Grand-Duché.

Le pétitionnaire est dispensé par la loi de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 59 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTE-GODEFROID-GUILLAUME HOLZAPFEL, maréchal des logis armurier au 2^e régiment de guides.

MESSIEURS,

Le sieur Holzapfel, Auguste-Godefroid-Guillaume, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wezel (Prusse). le 25 mai 1843.

Il habite la Belgique depuis son enfance, y ayant suivi ses parents.

Il entra dans l'armée comme milicien de la levée de 1863, et depuis lors s'est rengagé, occupant actuellement la position de maréchal des logis armurier au 2^e régiment de guides.

Il a pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités civiles et militaires ne donnent aucun renseignement défavorable sur la conduite du pétitionnaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 54 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de l'accueillir également.

XLII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-RUDOLPH MAES, élève à l'École militaire, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Maes, Jean-Rudolph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Voorhout, près de Leide (Pays-Bas), le 2 septembre 1861.

Il habite la Belgique depuis sa tendre enfance, y étant amené par ses parents dès 1862. Ceux-ci, après avoir habité Bruxelles, se sont fixés à Saint-Gilles.

Le pétitionnaire fut admis en 1881 à suivre les cours de l'école militaire.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Les rapports des autorités constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire n'ont fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-EGIDE-JOSEPH SCHMITZ, professeur à l'athénée royal, à Tongres.

MESSIEURS,

Le sieur Schmitz, François-Egide-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Herzogenrath (Prusse), le 20 janvier 1843.

Il habite la Belgique depuis 1853, y ayant suivi ses parents.

Il réside en ce moment à Tongres, où il est professeur à l'athénée.

Le 23 décembre 1876, il a épousé une Hollandaise, dont il a deux enfants nés en Belgique.

Il a été inscrit pour la milice à Meerendré, mais n'a pas été appelé au service.

Il promet de payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que la conduite et la moralité du sieur Schmitz n'ont donné lieu jusqu'à ce jour à aucune remarque défavorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLIV.

Par M. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur JEAN-PHILIPPE FLAMMANG, propriétaire et cultivateur, à Wardin (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Flammang sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Harlange (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 avril 1827.

Il habite la Belgique depuis 1862, époque à laquelle il a acquis une maison à Wardin, où il s'est fixé.

Flammang a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et prend l'engagement de payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 59 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir également.

XLV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AMBROISE GEROUDET, marchand-grainetier, à Ste-Marie (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Geroudet sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Côte d'Arbroz (France), le 16 juin 1842.

Il habite la Belgique depuis 1867 et s'est marié avec une Belge, qui lui a donné trois enfants. Il est actuellement commerçant à Sainte-Marie et est prêt à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont satisfaisants et il a rempli en France ses obligations de milice.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 55 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLVI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE HASSEL,
ouvrier au chemin de fer de l'Etat, à Athus (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Hassel sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Selbach (Prusse), le 11 octobre 1830.
Il habite la Belgique depuis 1854, s'y est marié et est employé comme ouvrier
au chemin de fer de l'Etat, à Athus.
Hassel s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités sont élogieux.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 12 février 1884, par 54 voix contre 18.
Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XLVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FÉLIX MAHIAS,
comptable, à L'Eglise (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Mahias sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Caen (France), le 16 avril 1832.
Il habite la Belgique depuis 1871 ; il est comptable à L'Eglise, province de
Luxembourg.
Mahias a épousé une Belge et a satisfait aux lois sur la milice en France.
Les rapports des autorités sont bons et le pétitionnaire s'engage à payer le
droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 12 février 1884, par 56 voix contre 16.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HENRI-AUGUSTE SCHAEFER,
inspecteur de police, à Laeken.*

MESSIEURS,

Le sieur Schaefer sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Aix-la-Chapelle, le 21 février 1856.
Il habite la Belgique depuis 1859, y a épousé une Belge, dont il a un enfant;

Schaefer a servi dans l'armée belge et est maintenant inspecteur de police à Laeken.

Les rapports des autorités lui sont favorables, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de lui faire bon accueil.

XLIX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI SCHOLTE^u~~RS~~,
fabricant de pipes, à Arlon.*

MESSIEURS,

Le sieur Scholtus, Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Reckingen (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 février 1836.

Il habite la Belgique depuis 1873, et exerce à Arlon une industrie qui prospère.

Scholtus a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et a droit au bénéfice de la loi du 30 décembre 1853.

Les rapports des autorités sont des plus élogieux.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 61 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

L.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH-HUBERT VAN CRUGTEN,
contrôleur au service du nettoyage de la voirie de la ville de Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Van Crugten, Joseph-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Beesel (Pays-Bas), le 25 août 1849.

Il habite la Belgique depuis 1874 et a épousé une Belge, dont il a plusieurs enfants.

Van Crugten, qui est actuellement contrôleur à la ferme des boues de la ville de Bruxelles, a satisfait aux lois sur la milice et offre de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités ne laissent rien à désirer.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 58 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

LI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GUILLAUME-AUGUSTE VILLERS, propriétaire et négociant, à Namur.

MESSIEURS,

Le sieur Villers, Guillaume-Auguste, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Malmédy (Prusse), le 19 septembre 1843.
Il habite la Belgique depuis une vingtaine d'années et est actuellement négociant à Namur.

Villers a satisfait en Prusse aux lois militaires et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 41 voix contre 31.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS WALCH, professeur à l'athénée royal à Virton.

MESSIEURS,

Le sieur Walch, Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Niederpallen (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 janvier 1858.

Il habite la Belgique depuis 1871 et est actuellement professeur à l'athénée de Virton.

Walch a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités lui sont favorables, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 février 1884, par 57 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LIII.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur PAUL-BELLONI COLLIN, meunier, à Termes (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Collin, Paul-Belloni, meunier à Termes, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Nopvant (France), le 5 février 1857.

Il habite la Belgique depuis 1860.

Il a épousé une femme Belge; des enfants sont issus de ce mariage.

Le pétitionnaire appartenant à un pays où les Belges sont dispensés du service militaire, n'avait pas à se soumettre aux prescriptions de nos lois de milice.

Il s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 55 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE FOKS, institutrice communale, à Bruxelles.

MESSIEURS,

La demoiselle Foks, Marie, institutrice à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Rotterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1860.

Elle habite la Belgique depuis 1862, ses parents s'y étant établis à cette époque. Elle est attachée, en qualité d'institutrice, à l'une des écoles communales de la ville de Bruxelles.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Elle s'est engagée à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 56 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

LV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CAMILLE-ARMAND-CÉSAR FONTAINE, étudiant, à St-Gilles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Fontaine, Camille-Armand-César, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Saint-Quentin (France), le 23 décembre 1860.

Il habite la Belgique depuis 1868, époque où ses parents s'y sont établis. Il

réside à St-Gilles-lez-Bruxelles depuis 1874, a fait ses études à Bruxelles ; il est actuellement élève à l'Université de cette ville.

En faisant sa demande en naturalisation, au mois de janvier 1882, le pétitionnaire prenait l'engagement de participer au tirage au sort en Belgique ; cet engagement ne peut plus être tenu, attendu que, d'après l'article 6 de la loi de milice, cette obligation cesse lorsque celui qui a acquis la qualité de Belge est âgé de plus de 23 ans. Cette circonstance est-elle de nature à devoir considérer le sieur Antoine comme n'ayant rempli ses obligations militaires ni en France, ni en Belgique ? Votre Commission ne le pense pas.

Les rapports des autorités sont favorables au pétitionnaire, qui s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 55 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SIMON LEONI, négociant, à St-Gilles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Leoni, Simon, négociant en vins, à St-Gilles lez-Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Mayence (Allemagne), le 28 juillet 1852.

Il habite la Belgique depuis 1876, a résidé d'abord à Anvers et demeure actuellement, rue Bosquet, à St-Gilles.

Les renseignements recueillis sur son compte auprès des autorités de son pays natal lui sont favorables. Il est en règle en ce qui concerne les obligations militaires dans son pays.

Le pétitionnaire a été autorisé, par arrêté royal du 16 mars 1881, à établir son domicile en Belgique. Il a pris l'engagement de solder, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 51 voix contre 21.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

LVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-GUILAIN MATHIEU, marbrier, à Bersillies-l'Abbaye (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Mathieu, Louis-Guilain, marbrier, à Bersillies-l'Abbaye, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hestrud (France), le 4 juin 1836.

Il habite la Belgique depuis 1875, et a contracté mariage avec une femme belge ; des enfants sont issus de ce mariage.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur le service militaire; il s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 22 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de lui faire également un accueil favorable.

LVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GUSTAVE ORB, agent de change, à Schaerbeek lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Orb, Gustave, agent de change à Schaerbeek, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hanau (Prusse), le 16 janvier 1855.

Il habite la Belgique depuis 1876, époque où il s'est établi à Saint-Josse-ten-Noode, comme agent de change. Il paraît, disent les autorités consultées, qu'il fait de bonnes affaires.

Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays, aux lois sur le service militaire. Il a pris l'engagement de payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 52 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ALPHONSE PETITJEAN, contre-maître à l'imprimerie de la Banque nationale, à Ixelles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Petitjean, Pierre-Alphonse, attaché au service de la Banque nationale, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Paris, le 5 juillet 1834.

Il habite la Belgique depuis 1869, époque où il est entré au service de la Banque nationale, comme contre-maître dans les ateliers d'imprimerie de cet établissement.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays aux lois sur le service militaire. Il a pris l'engagement de payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi. Il résulte des renseignements fournis qu'il est en position de remplir cet engagement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 13 février 1884, par 53 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-HENRI-HUBERT SMIT, industriel, à Termonde.

MESSIEURS,

Le sieur Smit, Pierre-Henri-Hubert, industriel à Termonde, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Venlo (Pays-Bas), le 25 octobre 1847.

Il habite la Belgique depuis 1863, a servi pendant six ans, en qualité de volontaire, dans l'armée belge.

Il a épousé une femme belge ; des enfants sont issus de ce mariage. Il est à la tête d'un établissement industriel qui prospère.

Le pétitionnaire s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 22 mai 1883, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

Le Secrétaire,
J. VAN SHOOR.

Le Président,
B. DEWANDRE